

Bank Of Africa

Extrait du prospectus

Augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle de dividendes au titre de l'exercice 2019

Nombre maximal d'actions à émettre :	7 292 717 Actions Nouvelles
Prix d'émission de l'action :	137 MAD/Action
Valeur Nominale :	10 MAD
Montant Global de l'Opération prime d'émission incluse :	999 102 229 MAD
Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle du dividende 2019	Du 13 août 2020 au 15 septembre 2020 inclus

ORGANISME CONSEIL

BMCE CAPITAL
CONSEIL 

Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application de l'article 5 du Dahir n° 1- 12- 55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 29 juillet 2020 sous la référence n° VI/EM/013/2020.

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section "Facteurs de Risques" ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement collecteur d'ordres ne proposera les instruments financiers objet du prospectus précité qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'AMMC ni l'émetteur Bank Of Africa ni l'organisme conseil (BMCE Capital Conseil) n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des collecteurs d'ordres.

I. Structure de l'offre

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actionnaires actuels de Bank Of Africa exercerait l'option de conversion intégrale des dividendes ordinaires au titre de l'exercice 2019, auxquels ils ont droit en actions de la Société, telle que cette opération a été autorisée par l'assemblée générale mixte tenue le 23 juin 2020 en sa forme extraordinaire et dont les caractéristiques et modalités opérationnelles ont été fixés par le conseil d'administration du 28 juillet 2020, le montant global maximal à l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, s'établirait à 999 102 229 MAD (hors retenues légales).

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, sera réalisée par l'émission d'un nombre maximal de 7 292 717 actions nouvelles à un prix d'émission de 137,0 MAD, soit une valeur nominale de 10 MAD/action et une prime d'émission de 127,0 MAD/action.

Il demeure expressément entendu que le montant de cette augmentation de capital par conversion de dividendes pourra être compris entre 0 MAD et 999 102 229 MAD (hors retenues légales) en fonction des actions à émettre au titre de la présente opération.

La souscription des actionnaires donnera lieu dès lors, à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 72 927 170 MAD à titre de nominal et d'une prime d'émission d'un montant maximum de 926 175 059 MAD soit, un total de 999 102 229 MAD.

Montant maximum (en MAD)	
Nombre d'actions (fin décembre 2019)	199 820 460
Dividende/Action	5,0 MAD/Action
Distribution de dividendes bruts	999 102 300 MAD
Montant maximum	72 927 170 MAD (nominal) et 926 175 059 MAD (prime d'émission)

II. Instruments financiers offerts

1. Caractéristiques des titres à émettre

Caractéristiques	
Nature des titres à émettre	Actions Bank Of Africa, toutes de même catégorie.
Forme juridique	Au porteur, entièrement dématérialisées par inscription en compte chez les intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations de Maroclear.
Montant maximum	999 102 229 MAD (dont 72 927 170 MAD de nominal et 926 175 059 MAD de prime d'émission).
Nombre maximum d'actions à émettre	7 292 717 actions nouvelles.
Prix d'émission	137 MAD par action.
Valeur nominale unitaire	10 MAD par action.
Prime d'émission unitaire	127 MAD par action.
Libération des actions à émettre	Les actions à émettre seront entièrement libérées et libres de tout engagement.
Date de jouissance des titres	1 ^{er} janvier 2020 ¹ .
Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende 2019 en actions	Du 13 août au 15 septembre 2020 inclus.

¹ Il est à noter que cette date correspond au droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2020 distribuable en 2021.

Négociabilité des actions	Les actions à émettre seront librement négociables à la Bourse de Casablanca.
Date de cotation des actions nouvelles	30 septembre 2020.
Mode de libération des titres	Conversion totale ou partielle de dividendes de l'exercice 2019 en actions.
Cotation des nouvelles actions	Les actions à émettre au titre de la présente augmentation du capital social seront admises en 1ère ligne avec les anciennes actions cotées à la Bourse de Casablanca.
Code ISIN	MA0000012437.
Droits attachés aux actions à émettre	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits relatifs à la répartition du boni de liquidation. Les nouvelles actions à émettre auront droit au bénéfice de l'exercice 2020. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'actions à droit de vote double.

2. Cotation en bourse

Date de cotation prévue	30 septembre 2020
Libellé	BANK OF AFRICA
Ticker	BOA
Compartiment	Principal A
Secteur d'activité	Banques
Cycle de négociation	Continu
Nombre total d'actions à émettre	7 292 717
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération	BMCE Capital Bourse

III. Facteurs de risques liés aux instruments financiers offerts

1. Le risque de liquidité du titre :

Le souscripteur aux actions de Bank Of Africa peut être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché boursier. En effet, en fonction des conditions du marché et du prix de vente, la liquidité du titre peut se trouver momentanément affectée. Un actionnaire souhaitant ainsi vendre rapidement sa participation dans Bank Of Africa pourrait, dans certaines conditions, voir sa liquidité réduite.

Cependant, l'instrument financier Bank Of Africa est un des principaux instruments financiers de la bourse de Casablanca avec un certain dynamisme pour la liquidité du titre par rapport à l'ensemble des instruments financiers cotés à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, le nombre de titres constituant le flottant à fin juin 2020 (*33 208 189 actions soit 16,62% du capital social de Bank Of Africa*) permet d'assurer une certaine liquidité du titre et de réduire ce risque financier.

2. Le risque de volatilité du titre :

L'action Bank Of Africa étant cotée à la Bourse de Casablanca, elle répond aux règles de l'offre et de la demande pour déterminer la valeur de cotation. Le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs. Ainsi, en fonction de l'appréciation du titre chez les investisseurs, celui-ci peut subir des fluctuations importantes en fonction de plusieurs paramètres (annonces, communiqué des résultats, perspectives, stratégie de développement, etc.). Ainsi, l'investisseur peut voir son titre se déprécier comme s'apprécier sur le marché boursier marocain.

3. Le risque de perte de valeur de l'investissement

L'investisseur – actionnaire dans le titre Bank Of Africa, comme tout actionnaire dans une société (cotée ou non cotée) encourt un risque de perte d'une partie (voire de la totalité) de son investissement. Il s'agit d'un risque inhérent à sa situation d'actionnaire, si l'évolution du cours n'est pas favorable.

IV. Calendrier de l'opération

Le calendrier de l'Augmentation du Capital Social en numéraire de Bank Of Africa, par conversion de dividendes au titre de l'exercice 2019, se présente ainsi :

Étapes	Date
Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	23 juillet 2020
Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation	29 juillet 2020
Visa du prospectus relatif à l'opération par l'AMMC	29 juillet 2020
Réception par la Bourse de Casablanca du dit prospectus	29 juillet 2020
Publication de l'extrait du prospectus sur le site internet de Bank Of Africa à la date du visa	29 juillet 2020
Publication des avis relatifs à l'augmentation de capital et détachement du dividende au bulletin de la cote	03 août 2020
Publication d'un communiqué de presse par Bank Of Africa relatif au visa du prospectus dans un journal d'annonces légales	03 août 2020
Détachement du dividende : Ajustement du cours de l'action et purge du carnet d'ordres	10 août 2020
Ouverture de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende 2019	13 août 2020
Clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende 2019	15 septembre 2020
Réception des bulletins de souscriptions par le centralisateur	18 septembre 2020
Centralisation définitive et allocation des souscriptions par le centralisateur	22 septembre 2020
Tenue du conseil d'administration devant ratifier l'augmentation du capital	25 septembre 2020
Réception par la Bourse de Casablanca avant 10H : (i) du procès-verbal du Conseil d'Administration ayant ratifié l'augmentation du capital et (ii) des résultats de l'augmentation du capital	28 septembre 2020
Paiement en espèce des dividendes	28 septembre 2020
Livraison des nouvelles actions aux teneurs de compte et paiement des soultes par Bank Of Africa	29 septembre 2020
Admission des nouvelles actions en 1ère ligne	
Enregistrement de l'augmentation du capital social en bourse	30 septembre 2020
Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération au bulletin de la cote	
Publication des résultats de l'opération par Bank Of Africa dans un journal d'annonces légales	01 ^{er} octobre 2020

V. Mise à disposition du prospectus

Conformément à la circulaire de l'AMMC, Le prospectus visé par l'AMMC est :

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dans la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - au siège social de Bank Of Africa, au 140, Avenue Hassan II- 20000 Casablanca
 - et sur son site Web: <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2020-07/Prospectus%20Augmentation%20du%20capital.pdf>
 - siège social de BMCE Capital Conseil, au 63, Boulevard Moulay Youssef - 20000 Casablanca ;
- Disponible sur le site internet de la Bourse des Valeurs (www.casablanca-bourse.com) ;
- Disponible sur le site internet de l'AMMC (www.ammc.ma).

AVERTISSEMENT

Les informations précitées ne constituent qu'une partie du prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) sous la référence n° VI/EM/013/2020 le 29 juillet 2020. L'AMMC recommande la lecture de l'intégralité du prospectus qui est mis à disposition du public selon les modalités indiquées dans le présent extrait.